

**Déploiement du réseau structurant intercommunal Express :
ajustement tactique du réseau cible à court terme**

(document préparatoire au point 2.1 de l'Organe de Consultation du bassin de mobilité de Namur du 12 mai 2020)

Plusieurs propositions émanant de Communes et de l'OTW, émises à la fois à l'OCBM d'octobre 2019 et en réunions techniques, ont mené à une évolution du niveau de service des liaisons du réseau Express desservant le bassin de Namur. Ces évolutions ne sont ici présentées que pour la liaison créée et pour trois autres liaisons améliorées par l'OTW cette année ; pour les autres liaisons, ces évolutions seront présentées pour avis lors du prochain OCBM d'automne. Un résumé du réseau cible Express 2021 est présenté en annexe à ce document.

Les liaisons ci-dessous seront créées et/ou renforcées cette année 2020 (les communes du bassin de mobilité de Namur sont soulignées) :

- **Waremmes - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont - Namur**
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - Cette liaison desservira aussi les communes de Geer et Braives
 - 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi
 - Cette liaison desservira le PAE de Fernelmont (1500 emplois) ainsi que le CHR de Namur (1750 emplois et 400 lits).
 - Cette liaison permettra également de rejoindre Bruxelles, via une correspondance prévue en gare SNCB de Waremmes.
 - L'OTW vise une mise en service de cette nouvelle ligne encore en 2020.

- **Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Namur**
 - Pour rappel, cette nouvelle liaison a été lancée en avril 2019 et offre actuellement la desserte suivante :
 - 1 parcours par heure et par sens uniquement aux heures de pointe (6h-9h et 16h-19h), soit 4 parcours/jour/sens du lundi au vendredi ;
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;

- Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - Cette liaison desservira la gare de Mazy et le PAE Ecolys (en plus du PAE Créalys et de Nivelles Nord actuellement desservis).
 - 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi
- L'OTW vise la mise en œuvre du renforcement du niveau de service de cette nouvelle ligne encore en 2020.
- **Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré - Liège**
 - Pour rappel, à son lancement en avril 2019, cette liaison offrait la desserte suivante :
 - 1 parcours par heure et par sens uniquement aux heures de pointe (6h-9h et 16h-19h), soit 6 parcours/jour/sens du lundi au vendredi et deux parcours en heure de pointe entre Nandrin et Liège uniquement ;
 - Cette liaison a fait l'objet de modifications en janvier 2020 pour supprimer les parcours en heure de pointe, desservir Tinlot et ajouter un parcours quotidien sur le temps de midi.
 - Pour rappel, le niveau de service cible pour cette liaison Express est de :
 - 1 parcours par heure et par sens de 6h à 20h ;
 - Les évolutions suivantes de l'offre cible sont apportées :
 - La précision de la desserte du PAE Soheit-Tinlot et de la base militaire de Marche
 - La précision de l'objectif de correspondance ferroviaire en gare de Marloie ;
 - 1 parcours toutes les deux heures dans chaque sens le samedi
 - L'OTW vise la mise en œuvre du renforcement du niveau de service de cette ligne d'ici 2021.

Avis de l'Organe : proposition

L'Organe émet un avis favorable sur l'évolution de l'offre cible des liaisons Express suivantes :

- **Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont – Namur**
- **Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe – Namur**
- **Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré – Liège**

Réseau structurant intercommunal cible 2021 concernant le bassin de mobilité de Namur : résumé pour chaque liaison Express (pour information)

Liaison	Flux domicile-travail	PAE et POI à desservir	Nœuds de correspondance	Direction	Desserte en semaine	Desserte le samedi	Offre suppl. /an (km)	Année de mise en œuvre OTW
Ciney - Dinant	552	PAE Sorinnes, CHU UCL Namur - Site de Dinant (Saint-Vincent)	Ciney	Bidirectionnelle	1 voyage/h de 6h à 9h et de 16h à 19h	Min 1bus/2h de 6h à 20h	60 000	2021
Gembloux - Sombreffe - Fleurus - Charleroi	5565	PAE Fleurus-Martinrou, pôle universitaire ULG Gembloux et uniquement en HP PAE Sauvenière	Gembloux, Soleilmont	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	Min 1bus/2h de 6h à 20h	250 000	2021
Gesves - Namur	807	PAE Naninne, Jambes	Namur	Unidirectionnelle vers pôle	1 voyage/h de 6h à 9h et de 16h à 19h	Non	33 000	2021
Jodoigne - Incourt - Perwez - Ramillies - Eghezée - Namur	3386	Clinique Saint-Luc de Bouge	Namur	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	Min 1bus/2h de 6h à 20h	55 000	2021
Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré - Liège	3838	Sart-Tilman, PAE Soheit-Tinlot, Base militaire de Marche	Marloie et Liège Guillemins	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	Min 1bus/2h de 6h à 20h	232 000	Par paliers en 2020 et 2021
Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Namur	1833	Ecolys, Crealys, Nivelles Nord, gare de Mazy (en lien avec redynamisation ligne 144 Jemeppe-Gembloux)	Nivelles et Namur	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	Min 1bus/2h de 6h à 20h	259 000	Par paliers en 2020 et 2021
Philippeville - Florennes - Mettet - Fosses-la-Ville - Floreffe - Namur	4736	PAE Mettet, Namur-Ouest et, en l'attente étude redéploiement et liaison express, Viroinval	Philippeville, Namur	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	1bus/2h de 6h à 20h	35 000	2021
Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont - Namur	3285	PAE Fernelmont, CHR de Namur	Waremme	Bidirectionnelle	Min 1 voyage/h de 6h à 20h	Min 1bus/2h de 6h à 20h	405 000	2020

Processus de redéploiement de l'offre (art. 19 du CSP) : Mise en œuvre du réseau structurant express
Amélioration de l'offre de la liaison « Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Namur »

Généralités :

		Attentes régionales
Liaison		Nivelles - Genappe - Villers-La-Ville - Sombreffe - Namur
Direction		Bidirectionnelle
Flux domicile – travail (ONSS 2017)		1833 travailleurs + usagers en correspondance
Liaison(s) ferroviaire(s)/express existante(s)		WEL05 express mis en service en avril 2019
Politique d'arrêts	Desserte urbaine (Nivelles, Namur)	Desserte plus fine (selon POI urbains)
	Desserte hors zone urbaine	Principe de 1 arrêt par commune
	PAE et autres POI à desservir	Ecolys, Crealys, Nivelles Nord, gare de Mazy (en lien avec redynamisation ligne 144 Jemeppe-Gembloux)
Gare(s) SNCB ou nœud(s) de correspondance à connecter		- En gare de Nivelles vers Bruxelles (quasi systématique en raison de la fréquence) - En gare de Namur vers Liège - En gare de Mazy sans correspondance spécifique (redynamisation ligne 144 Jemeppe-sur-Sambre - Gembloux)
Matériel roulant et capacité		Autocar confort, capacité normale

Niveaux de service :

	Période	Situation actuelle	Attentes régionales	Précisions		
Offre	Par an	92 000 km	± 351000 km			
Nombre de passages	Par an	1 012 passage(s)	7798 passages	Soit 1 passage par heure par sens en semaine (14p/s/j) et 1 passage toutes les deux heures le samedi (7p/s/j)		
Amplitude	En semaine	11h	14h	Premiers départs entre 6h et 7h et derniers départs entre 19h et 20h depuis les deux terminus		
	En vacances scolaire	11h				
	Un samedi	/	14h			
	Un dimanche	/	A étudier	Pas de desserte le dimanche		
Distribution journalière	En semaine	8h30	1h	Desserte identique en semaine toute l'année	Temps maximal entre deux départs en journée	
	En vacances scolaire	8h30	1h			
	Un samedi	/	2h			
	Un dimanche	/	A étudier	Pas de desserte le dimanche		
Constance temporelle		39%	0.530219780 21978022	Cohérence entre les passages le weekend et en vacances et les passages en semaine - 0 pas de cohérence, 1 cohérence parfaite		
Constance spatiale		2 itinéraire(s)	2 itinéraires	1 itinéraire aller et 1 itinéraire retour		
Vitesse commerciale		46 km/h	± 46 km/h			
				Soit environ 45 km en ± 1h		

Processus de redéploiement de l'offre (art. 19 du CSP) : Mise en œuvre du réseau structurant express
Création de la liaison « Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont - Namur »

Généralités :

		Attentes régionales
Liaison		Waremme - Geer - Braives - Hannut - Burdinne - Fernelmont - Namur
Direction		Bidirectionnelle
Flux domicile – travail (ONSS 2017)		3285 travailleurs + usagers en correspondance
Liaison(s) ferroviaire(s)/express existante(s)		Néant
Politique d'arrêts	Desserte urbaine (Waremme, Namur)	Desserte plus fine (selon POI urbains)
	Desserte hors zone urbaine	Principe de 1 arrêt par commune sauf à Braives (2 arrêts)
	PAE et autres POI à desservir	PAE Fernelmont, CHR de Namur
Gare(s) SNCB ou nœud(s) de correspondance à connecter		En gare de Waremme vers Bruxelles
Matériel roulant et capacité		Autocar confort, capacité normale

Niveaux de service :

	Période	Situation actuelle	Attentes régionales	Précisions	
Offre	Par an	405 000 km	± 405000 km		
Nombre de passages	Par an	/ passage(s)	7798 passages	Soit 1 passage par heure par sens en semaine (14p/s/j) et 1 passage toutes les deux heures le samedi (7p/s/j)	
Amplitude	En semaine	/	14h	Premiers départs entre 6h et 7h et derniers départs entre 19h et 20h depuis les deux terminus	
	En vacances scolaire	/			
	Un samedi	/	14h		
	Un dimanche	/		Pas de desserte le dimanche	
Distribution journalière	En semaine	/	1h	Desserte identique en semaine toute l'année	Temps maximal entre deux départs en journée
	En vacances scolaire	/	1h		
	Un samedi	/	2h		
	Un dimanche	/	/	Pas de desserte le dimanche	
Constance temporelle		/	0.530219780 21978022	Cohérence entre les passages le weekend et en vacances et les passages en semaine - 0 pas de cohérence, 1 cohérence parfaite	
Constance spatiale		/ itinéraire(s)	2 itinéraires	1 itinéraire aller et 1 itinéraire retour	
Vitesse commerciale		/ km/h	Entre 48 et 55 km/h	Selon étude opérationnelle OTW	
				Soit environ 52 km en 64 à 70 min	

Processus de redéploiement de l'offre (art. 19 du CSP) : Mise en œuvre du réseau structurant express

Amélioration de l'offre de la liaison « Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré - Liège »

Généralités :

		Attentes régionales
Liaison		Marche - Somme-Leuze - Havelange - Clavier - Tinlot - Nandrin - Neupré - Liège
Direction		Bidirectionnelle
Flux domicile – travail (ONSS 2017)		3838 travailleurs + usagers en correspondance
Liaison(s) ferroviaire(s)/express existante(s)		WEL04 express mis en service en avril 2019
Politique d'arrêts	Desserte urbaine (Marche, Liège)	Desserte plus fine (selon POI urbains)
	Desserte hors zone urbaine	Principe de 1 arrêt par commune
	PAE et autres POI à desservir	Sart-Tilman, PAE Soheit-Tinlot, Base militaire de Marche
Gare(s) SNCB ou nœud(s) de correspondance à connecter		- En gare de Marloie vers Namur et Bruxelles - En gare de Liège-Guillemins vers Bruxelles
Matériel roulant et capacité		Autocar confort, capacité normale

Niveaux de service :

	Période	Situation actuelle	Attentes régionales	Précisions	
Offre	Par an	228 000 km	± 460000 km		
Nombre de passages	Par an	3 795 passage(s)	7798 passages	Soit 1 passage par heure par sens en semaine (14p/s/j) et 1 passage toutes les deux heures le samedi (7p/s/j)	
Amplitude	En semaine	11h52	14h	Premiers départs entre 6h et 7h et derniers départs entre 19h et 20h depuis les deux terminus	
	En vacances scolaire	11h52			
	Un samedi	/	14h		
	Un dimanche	/	A étudier		
Distribution journalière	En semaine	6h22	1h	Desserte identique en semaine toute l'année	Temps maximal entre deux départs en journée
	En vacances scolaire	6h22	1h		
	Un samedi	/	2h		
	Un dimanche	/	A étudier	Pas de desserte le dimanche	
Constance temporelle		39%	0.530219780 21978022	Cohérence entre les passages le weekend et en vacances et les passages en semaine - 0 pas de cohérence, 1 cohérence parfaite	
Constance spatiale		3 itinéraire(s)	2 itinéraires	1 itinéraire aller et 1 itinéraire retour	
Vitesse commerciale		49 km/h	± 49 km/h		
				Soit environ 59 km en ± 1h10 min	